

## Séance du 8 août 2001

Informations diverses	<p>Présents : AMIEL Florence, ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, GALIN Jean-Pierre, PENATO Frédérique, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent.</p> <p>Absents excusés 2 : CHARRUE Gaëlle, MAURETTE Jean-François</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formation élus : L'association des Maires d'Ariège organise des sessions de formation, surtout pour les nouveaux élus. Copie du programme est distribué aux présents.</li><li>• Poste : Information sur la rencontre avec Monsieur BOURREL, Directeur départemental et Monsieur LAMBRY. Après les réserves émises par les représentants de la commune, en particulier sur le changement d'horaires sans concertation et le ramassage du courrier, pas assez tardif, les responsables de la Poste suspendent les modifications et étudient une solution pour le courrier du vendredi après-midi.</li><li>• Travaux SEDEA : Les bons de commande pour la borne incendie, les robinets d'arrêt des fontaines, et le bi-vanne des réservoirs sont lancés. Première série de travaux sera réalisée sous huitaine.</li><li>• Animateur patrimoine : Monsieur PHILIP Benjamin vient d'être recruté par la Communauté des Communes ; une première rencontre a permis de lui transmettre copie des dossiers en cours (Moulin et Petit Patrimoine de Montagne).</li><li>• Manifestation à l'occasion de la sortie du livre « Ceux d'Aulus » de Monsieur Gaubert, par les éditions Loubatières. J Berthoumieux et V Souquet nous représenteront pour le souhait de bienvenue, le dépôt des gerbes. Ils pourront être remplacés par F ANE en cas d'empêchement. La Mairie offre le vin d'honneur aux présents et un repas pour la douzaine d'invités.</li><li>• Contact pour l'étude sur le pôle Touristique : Le Maire du Port Monsieur LOUBET, contacté par téléphone se dit favorable à l'extension de l'étude vers le site de ski nordique de Massat, mais demande un délai pour une concertation préalable des membres de la Communauté des Communes de Massat.</li><li>• Chasse : Exposé des dégâts occasionnés par les sangliers et des plaintes formulées par deux administrés. Pour le privé, après accord de ce dernier, un tir sélectif pourra être demandé par le Maire si les dégâts se poursuivent. Pour Coumebière, la date de l'ouverture de la chasse semblant proche, une action de ce type ne sera engagée que si le Président de la Société de Chasse adhère à cette solution : Contact à prendre.</li><li>• Projet lettre ONF : Compte-rendu est fait de la dernière rencontre avec le représentant de l'ONF. La coupe ne pouvant être réalisée fin août pour des raisons administratives le Conseil préconise de demander qu'elle se fasse début septembre en urgence. Nous rappellerons dans cette lettre notre volonté de voir pris en compte le dossier de restauration de la piste du Tuffe et de voir débiter quelques recommandations du Plan de Révision d'Aménagement Forestier de la forêt communale d'AULUS-LES-BAINS (1996-2010) : Plantation essences particulières au-dessus des Thermes, régénération artificielle du Tuffe (sol acide, donc la régénération naturelle se fait mal), enfin information sur les conventions de pâturage en cours.</li><li>• Information sur un devis de la société DU BOIS pour le secteur de la Coste, et de l'accord de l'agriculteur, Monsieur BACQUE Jean-Guy, pour la convention de pâturage.</li><li>• Document du Conservatoire botanique sur les essences à préconiser en replantation : Transmis au responsable de la commission travaux extérieurs.</li></ul>
--------------------------	---

<p>Convention de pâturage avec Monsieur BLAZY</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cimetière : Demande de Mr PORTELI pour une concession dans la zone réservée aux fosses communes. D'autres pierres tombales ont été construites sans demande de concession. Le Conseil municipal, <b>avant de statuer et d'étudier</b> la possibilité d'offrir ou pas des concessions dans cette zone, par exemple a avec même possibilité d'effet rétroactif pour ceux qui souhaiteraient régulariser, préconise une phase de communication et d'interrogation des administrés</li> </ul> <p>Seule une convention avec clause particulière suspensive permettra de débloquent le dossier auprès de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) pour que le repreneur du centre équestre puisse clôturer son dossier d'installation comme jeune agriculteur. La zone concernée est le Souliou et le haut de Bazets représentant 27 hectares de landes soit l'équivalent de 9 hectares de prés (surface minimale d'installation). La clause suspensive sera la non-obtention de l'acte notarié de reprise commerciale du centre équestre dans les 6 mois à compter de la signature de la convention. Vérifier la validité du diplôme fourni pour réaliser l'activité d'encadrement de groupes en équitation.</p> <p>Rappel pour commission travaux : Faire brûler le monticule de bois à côté du centre équestre.</p>
<p>PLU</p>	<p>Point sur le Plan Local d'Urbanisme.</p> <p>Les lettres informant les bureaux d'étude choisis vont partir. Une première réunion informelle du comité de suivi, avec DDE et ces bureaux d'étude, devra être organisée début septembre.</p> <p>Afin de débloquent des permis ou autorisations de construire en cours d'étude par la commission urbanisme, le Conseil municipal décide (Vote 9/9) : <b>Une première préconisation est rendue obligatoire, avec application immédiate, pour les travaux de couverture des maisons ou bâtiments agricoles : Il s'agit, dans une première phase, d'une exigence de couleur dans la palette du gris ardoise, quels que soient les matériaux employés.</b></p> <p>Dans une deuxième phase certains matériaux seront exclus pour ces travaux.</p> <p>Information sur le recours en cassation de Madame Calvet pour la petite parcelle place de la Mairie.</p> <p>Information d'un recours devant le tribunal administratif pour le permis accordé à monsieur BOYER Serge.</p>
<p>Habitat permanent/ANAH</p>	<p>Les devis pour travaux et comptes d'exploitation prévisionnels des deux maisons de la rue des Arts viennent d'être réalisés par les services de l'ANAH : Pour la première maison (la plus petite) le devis des travaux à réaliser s'établit à 300 000 F TTC, subventionnés à 40% environ, l'équilibre étant réalisé avec un loyer de 1425 F/mois.</p> <p>Pour la deuxième, le montant estimatif des travaux serait de 400 000 F TTC et un compte d'exploitation équilibré avec un loyer de 1600 F/mois.</p> <p>Le Conseil hésitant entre rénovation, vente de tout ou partie, démolition pour réalisation de parking ou transformation en gîte choisi de tester le marché de la vente. V SOUQUET est chargé d'afficher la mise en vente et de faire visiter les bâtisses aux éventuels acquéreurs.</p> <p>Mise à prix : 100 000 F pour la petite (en meilleur état) et 50 000 F pour la grande.</p> <p>En fonction des propositions le Conseil avisera.</p> <p>Remarque : La date limite de présentation des dossiers au contrat de terroir est fixée au 31 août 2001.</p>
<p>Location local résidence de l'ARS</p>	<p>V. SOUQUET : Une personne s'est montrée intéressée et a visité le local. Il s'agit d'un bijoutier en retraite qui commercialiserait des objets d'art, des bijoux, effectuerait la réparation en horlogerie et s'associerait avec un ami spécialisé dans la brocante.</p> <p>La proposition qui lui a été faite est un bail précaire (23 mois) à 1 000 F par mois.</p> <p>Avant que le Conseil n'ait à statuer sur sa réponse, le Maire informera le boucher du village (prioritaire) et s'informerera sur les capacités du preneur.</p>

Point sur les plans d'action	<p>a) Assainissement : Le conseil Général a pris note de nos dépôts de dossiers mais demande des informations complémentaires. L'Agence de Bassin se montre plus réservée : Pas de 4<sup>ème</sup> tranche (Maisons Ane et Boyer) sans réalisation des travaux de réhabilitation et condition préalable, la réalisation d'un zonage (Communauté des Communes à relancer car l'étude sera intercommunale).</p> <p>b) Hydroélectricité : Information du Conseil par le Maire et le premier Adjoint sur la dernière rencontre. La Commune demande une réévaluation de la redevance à 350 000 F par an, hors taxes et impôts divers (la redevance actuelle est de 350 000 F impôts et taxes compris, le différentiel est donc de 160 000 F environ). Elle argumente sur la modification des tarifs EDF, la suppression de la décote pour énergie refoulée, négociée efficacement par l'opérateur auprès d'EDF, l'amélioration des comptes d'exploitation de la société IGIC. Elle est prête à notifier la réversibilité de cette décote, dans un futur avenant et pour la partie qui la concernerait, si cette décote venait à être remise en cause. Le prestataire demande en plus un prolongement de la durée de la convention qui n'a pas reçu l'aval des négociateurs de la municipalité. Il doit formaliser prochainement une proposition.</p> <p>c) Petit patrimoine de Montagne : Un premier devis réalisé par l'AAPRE s'élève à 62 000 F plus les fournitures (1 800 F environ), pour le chantier de Coumebière. Il viendra étayer notre dossier de demande de subventions.</p> <p>d) Sécurité Camping : Un dossier vient d'être transmis par le RTM demandant la mise en place pour octobre d'une détection de montée des eaux, reliée à un système d'alarme. Un rendez-vous sera programmé sur le site début septembre avec Monsieur BLANC, du RTM. Le Maire doit de plus vérifier si le plan d'évacuation est opérationnel.</p>
Proposition de circuit VTT	<p>Le Maire demandera la faisabilité d'une étude pour un circuit de VTT intercommunal d'Aulus à Oust ou Soueix en bordure de Garbet. Contact à prendre avec le service des randonnées du Conseil Général. L'équipement d'un parcours mettant en valeur le mont Rouch (Pic belvédère de notre vallée) sera remis en discussion après la réalisation du restaurant d'altitude du col d'Escots.</p>
Délibération SYCOCERP	<p>Il convient de prendre une délibération pour que la Communauté des Communes :</p> <p>1°) adhère à ce syndicat, spécialisé dans le transport à la demande des habitants des hameaux isolés et non desservis par les transports en commun.</p> <p>2°) autorise le transfert de compétence de la Communauté des Communes (et donc la modification des statuts) vers le SYCOCERP pour la partie transport à la demande. Voté à l'unanimité (9/9)</p>
Délibération OMPC	<p>Il convient de prendre une délibération pour :</p> <p>1°) autoriser la maîtrise d'ouvrage du volet rural de l'opération OMPCA (Opération de restructuration des pôles Commerciaux et de l'Artisanat du pays Couserans) par la Communauté de Commune.</p> <p>2°) modifier les statuts de celle-ci en transférant la compétence commerce et artisanat de la commune vers l'intercommunalité</p> <p>3°) mandater son président pour engager toute démarche et signer tout document utile à cette opération.</p>
Information sur le CLAE	<p>F PENATO : Il s'agit de créer une structure périscolaire pouvant accueillir les enfants scolarisés en dehors et pendant les cours à certaines périodes et certains jours. Il pourrait y avoir 1 CLAE par école avec 1 animateur coordonnateur au siège (Oust ou Seix) et un animateur par CLAE. Une formation au B.A.F.A serait proposée aux animateurs. Le coût serait minime pour la Communauté de Commune la CAF prenant en charge 50% environ.</p>

Compte-rendu réunion OTC	<p>J BERTHOUMIEUX : Le compte d'exploitation a été remis aux élus avec les comptes prévisionnels pour les prochaines années et divers tableaux simulant l'état de la trésorerie selon différentes évolutions (consolidation des emplois, présence dans les manifestations régionales etc..).</p> <p>Trois décisions ont été prises pour atténuer les difficultés permanentes de trésorerie de cet organisme :</p> <p>1°) La création d'une cellule permanente de coordination avec quelques élus (Le Maire est candidat)</p> <p>2°) Il était prévu un financement à hauteur de 200 000 F par la Communauté de Commune et de 30 000 F par chacune des communes : Aulus, Ustou, Seix.</p> <p>Cela ne suffit pas et il convient de prévoir une participation de 60 000 F des communes, dès 2001, ce qui représente d'ailleurs la subvention de fonctionnement qu'Aulus attribuait à son syndicat d'initiative les années passées.</p> <p><b>Le Conseil Municipal approuve (9/9) cette augmentation de la participation d'Aulus au financement de l'OTC.</b></p> <p>3°) Une cellule de contrôle des fonds publics, émanation des collectivités, devra vérifier l'équilibre des comptes et suivre l'efficacité du recollement de la taxe de séjour.</p>
Syndicat Mixte de Guzet	<p>Information faite par le Maire sur les travaux et investissements en cours :</p> <p>Restructuration des pistes, amélioration de l'enneigement artificiel, amélioration des services, amélioration de la sécurité, prospective sur l'extension du Freychet.</p> <p>42 MF seront investis entre 1999 et 2001.</p>
Bulletin municipal	<p>Un exemplaire est distribué aux conseillers. Les remarques et corrections devront être répercutées sur P RIEU qui est chargé de la mise en forme.</p> <p>L'impression sera faite par reprographie étant donné le nombre d'exemplaires (100) et une dépense de 1500 F est à prévoir.</p> <p>Distribution prévue en semaine 34.</p>
Projet place de la Mairie	<p>6 options nouvelles de l'architecte sont présentées au Conseil : une prochaine réunion publique, quand nous aurons plus de détails sur les matériaux utilisés et le choix du motif central, permettra aux administrés de s'exprimer sur ce projet.</p>
Salle d' Animation	<p>Présentation de l'esquisse demandée au cabinet Sabarthes/Casadepax pour l'implantation d'une salle d'animation à la Gare (permettant ainsi de libérer la surface de l'actuelle maison du temps libre pour le thermalisme). Ce document était prévu initialement pour s'intégrer au dossier global contrat de terroir. Son coût ne permet pas d'envisager actuellement une telle dépense.</p>
Four pour poterie	<p>Le four à poterie de l'association APAPA, inutilisé actuellement, est disponible dans le local de l'ancienne scierie.</p> <p>Sous condition d'accord de cette association le conseil propose de l'installer sous un préau de l'école et de le mettre à disposition de la section peinture/poterie de l'association Aulus-Animation.</p>
Ours	<p>Le Maire donne lecture d'un arrêté pris par une commune limitrophe. Du débat qui suit, il est demandé au Maire de proposer au prochain conseil une motion de soutien aux agriculteurs du village argumentant sur l'incompréhension de la finalité de l'opération, l'absence d'information des principaux intéressés (éleveurs) avant l'introduction des nouveaux sujets et l'intérêt douteux de rendre encore plus dur un métier que plus aucun jeune ne souhaite pratiquer.</p>